



Barème d'honoraires

TRANSACTIONS

Honoraires applicables au 01.02.2024 aux ventes de tous types de biens immobiliers.
Les pourcentages indiqués sont calculés sur le prix de vente TTC.
Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation expresse indiquée au mandat.

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
De 0 à 70 000 €	Forfait de 5 500 €
De 70 001 à 120 001 €	Forfait de 6 500 €
De 120 001 € à 200 000 €	5,5 % du prix
Au-delà de 200 001 €	5 % du prix

ESTIMATION ET AVIS DE VALEUR

Estimation immobilière : GRATUITE

Avis de valeur immobilière (avec remise de dossier pour la banque ou le notaire) :

- OFFERT dans le cadre d'une mise en vente et dans un rayon maximal de 20 km autour de Guebwiller.
- Dans les autres cas :
 - 200 € TTC pour un appartement ou un terrain
 - 280 € TTC pour une maison ou un « Carré de l'habitat »
 - 400 € TTC pour les autres biens (immeubles, corps de fermes, locaux professionnels, locaux commerciaux, bureaux, hangar)

LOCATIONS

Honoraires applicables au 01.02.2024 :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Honoraires d'état des lieux d'entrée	Honoraires de mise en location, de négociation et d'entremise
6,5 € /m ² * TTC à la charge du bailleur 6,5 € /m ² * TTC à la charge du locataire	3 € / m ² TTC à la charge du bailleur 3 € / m ² TTC à la charge du locataire	50 € TTC à la charge du bailleur

*Dans la limite d'un mois de loyer HC hors frais de négociation et d'entremise